



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT - FORMATION - EMPLOI

Chambre Enseignement **04 - Liège**

Rapport d'activité annuel 2020

Année scolaire 2019-2020

DGPSE – Direction Générale du Pilotage du Système Educatif

OQMT - Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies

06/07/2020

Sommaire

1	••• INTRODUCTION	4
1.1	L'INSTANCE BASSIN EFE ET LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT.....	4
1.1.1	<i>Structure et missions de l'Instance Bassin EFE (IBEFE).....</i>	4
1.1.2	<i>Structure et missions de la Chambre Enseignement</i>	6
1.1.2.1	Missions.....	6
1.1.2.2	Description/définition du Plan de redéploiement.....	8
1.2	MEMBRES.....	9
1.2.1	<i>Composition.....</i>	9
1.2.1.1	Membres effectifs	9
1.2.1.2	Membres associés	10
1.2.2	<i>Structure.....</i>	11
1.2.2.1	Présidence	11
1.2.2.2	Bureau de la Chambre Enseignement	11
1.3	FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT.....	12
1.3.1	<i>Fréquentation.....</i>	12
1.3.2	<i>Travaux et réalisations</i>	12
1.3.3	<i>Climat, avancées, difficultés, partenariats et bonnes pratiques</i>	13
2	••• PLAN DE REDEPLOIEMENT 2019-2023.....	16
2.1	CONTEXTE D'ÉMERGENCE.....	16
2.2	SECTEURS RETENUS ET OPTIONS QUI POURRONT BÉNÉFICIER D'INCITANTS DURANT LA DURÉE DU PLAN 2019-2023	17
2.3	OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020	18
2.3.1	<i>Organisation et fonctionnement des Comités d'accompagnement.....</i>	18
2.3.2	<i>Projets envisagés par les Comités d'accompagnement en 2019-2020.....</i>	18
2.3.3	<i>Méthodologie utilisée par la Chambre Enseignement pour la sélection des projets à soumettre au Gouvernement.....</i>	18
2.3.4	<i>Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement.....</i>	19
2.3.5	<i>Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2019 (N-1) ...</i>	19
2.3.6	<i>Présentation cartographique des incitants 2019-2020</i>	19
2.4	OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021	20
2.4.1	<i>Projets envisagés par les Comités d'accompagnement.....</i>	20
2.4.2	<i>Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement.....</i>	20
3	••• LES ACTIONS RÉALISÉES EN APPLICATION DU DÉCRET DU 30 AVRIL 2009 HORS INCITANTS	21
4	••• LES INDICATEURS – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.....	25
4.1	INDICATEURS DE RÉALISATION.....	25
4.1.1	<i>Nombre de réunions organisées et taux de fréquentation par catégorie (Chambre Enseignement)</i>	25
	<i>Les membres présents lors des réunions sont majoritairement les membres effectifs même si le taux de participation ne dépasse pas les 50% des mandats octroyés. Les membres associés participent de manière ponctuelle aux réunions. Certains membres associés ne participent à aucune réunion, il convient de s'interroger sur la pertinence des mandats octroyés.</i>	26
4.1.2	<i>Taux d'utilisation du budget IPIEQ</i>	26
4.1.3	<i>Nombre de projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour l'année 2019-2020 par catégorie d'incitants.....</i>	27

4.2	INDICATEURS DE RÉSULTAT.....	29
4.2.1	<i>Nombre de projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis à l'Administration pour l'année 2019-2020 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur</i>	<i>29</i>
4.2.2	<i>Nombre de projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2019 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur</i>	<i>30</i>
4.3	INDICATEURS D'IMPACT.....	31
4.3.1	<i>Évolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du Plan de redéploiement 2019-2023.....</i>	<i>31</i>
5	••• COMMENTAIRES, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS.....	32
	LISTE DES ANNEXES	33

1 ●●● INTRODUCTION

En application de l'article 6 § 5 du Décret du 30 avril 2009 *relatif à la création d'instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial*, tel que modifié par le Décret du 11 avril 2014 *modifiant le fonctionnement des Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant* (M.B. 07/08/2014)¹, les Chambres Enseignement remettent au Gouvernement – via l'Administration –, en octobre de chaque année, un rapport d'activité de l'année scolaire écoulée.

Le présent rapport d'activité a été validé par la Chambre Enseignement le 22 septembre 2020. Il couvre la période allant du 1er septembre 2019 au 31 août 2020. Aussi, il traite, d'une part, de l'activité de la Chambre Enseignement de Liège durant cette période et, d'autre part, des incitants accordés pour l'année 2019-2020. L'évaluation complète de ceux-ci ne pouvant se faire qu'à présent.

Les chiffres et analyses présentés dans ce rapport de synthèse proviennent des données et études disponibles lors de la rédaction des rapports annuels de chaque bassin; soit, entre autres, les chiffres de populations scolaires certifiés au 15 janvier 2020 (Direction de l'Organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaires).

Le canevas du présent rapport d'activité correspond à la trame élaborée par l'Administration en octobre 2016². Celle-ci est adaptée aux nouvelles dispositions décrétales (cf. plan de redéploiement quadri annuel; rapport analytique et prospectif et diverses analyses sectorielles réalisées dans le cadre des missions de l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi). Aussi, les éléments de contexte socioéconomique, le cadastre des options et autres recommandations transversales et sectorielles ne sont plus présentés ici. Le lecteur est invité, pour ces éléments, à, notamment, se référer aux *Rapports analytiques et prospectifs* 2018 (diagnostic et recommandations) des différentes instances.

Au sein du présent rapport, le masculin est utilisé à titre épïcène dans les intitulés d'options et de métiers.

1.1 L'INSTANCE BASSIN EFE ET LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT

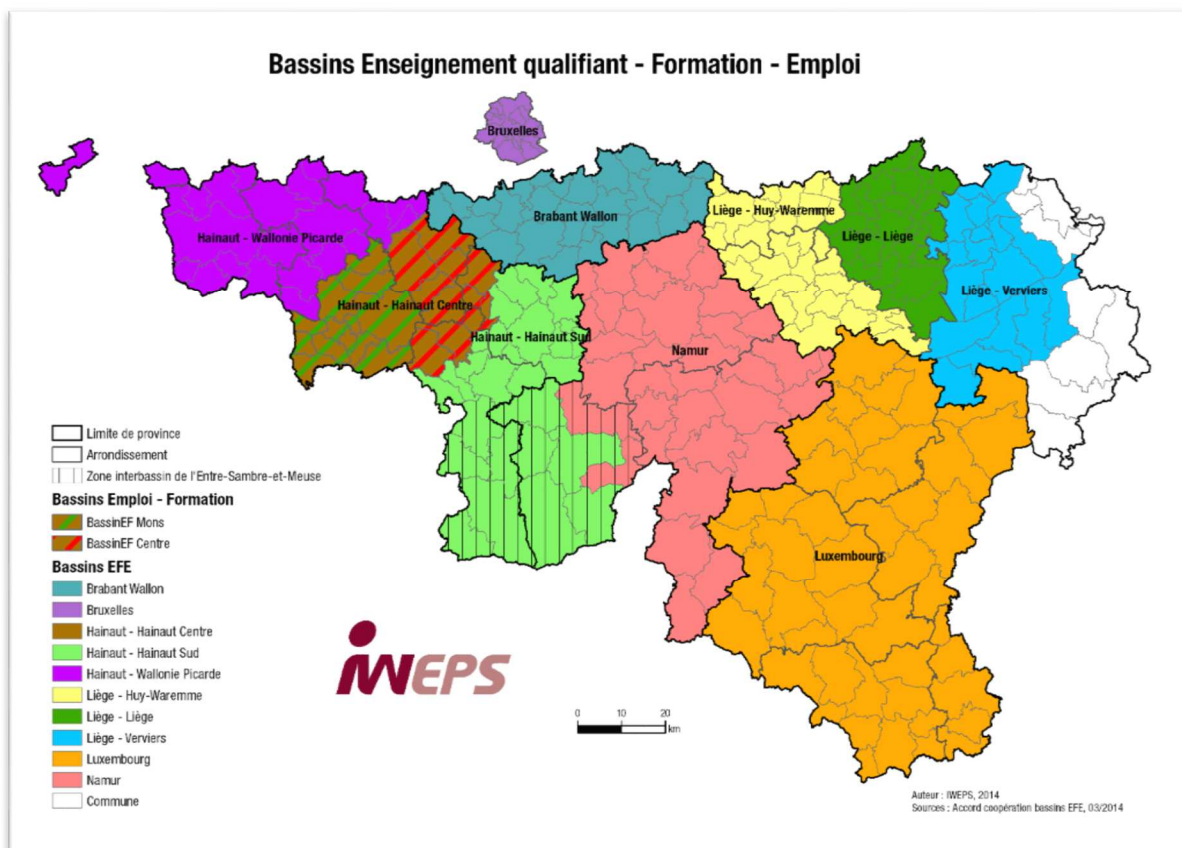
1.1.1 Structure et missions de l'Instance Bassin EFE (IBEFE)

La mise en place des Instances Bassins EFE repose sur un Accord de coopération signé le 20 mars 2014 entre la Wallonie (Région wallonne), la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) et la COCOF, Commission communautaire française (s'y référer)³.

¹ Le Décret du 30 avril 2009 a été modifié une première fois par le *Décret du 17 octobre 2013* modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale ; s'y référer le cas échéant.

² Mise à jour en ce qui concerne la présentation des données en juin 2020.

³ Cf. Décret du 24 avril 2014 portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 13 mars 2014 entre la Communauté française et la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (M.B. 25/06/2014; errata 17/07/2014).



L'Instance Bassin EFE exerce un rôle local d'interface et de concertation en termes d'emploi, de formation et d'enseignement d'une part, ainsi que d'appui au pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle d'autre part.

Ainsi, à degrés divers, les opérateurs d'enseignement et de formation concernés par le dispositif sont :

- L'enseignement secondaire ordinaire technique et professionnel de qualification de plein exercice et en alternance ;
- L'enseignement secondaire spécialisé de formes 3 et 4 de plein exercice et en alternance ;
- L'enseignement de Promotion sociale de niveau secondaire ;
- L'IFAPME ;
- Le FOREM ;
- Les CISP ;
- Les CFISPA.

L'IBEFE a 6 missions principales :

- Maintenir le dialogue et la concertation ;
- Recueillir, synthétiser, croiser des analyses, des études, des travaux existants, et réaliser un rapport analytique et prospectif selon une méthodologie commune (**appui analytique**) ;
- Etablir une liste des thématiques communes et la diffuser auprès des opérateurs locaux ;
- Transmettre des informations, rendre des avis, formuler des orientations (**appui programmatique**) ;
- Développer des pôles de synergie (**appui opérationnel**) ;
- Intégrer et assurer le bon fonctionnement des Chambres existantes et à venir.

Les thématiques communes sont un ensemble d'orientations visant à favoriser le développement de l'offre d'enseignement et de formation autour d'un ou de plusieurs métiers ou filières professionnelles identifiés

dans un bassin en raison de critères liés aux besoins d'emploi et à l'offre d'enseignement et de formation existante.

La **liste des thématiques communes et des secteurs prioritaires retenus**⁴ par les IBEFE fin 2018, à prendre en compte pour les programmations 2019-2020, sont consultables dans les *Rapports analytiques et prospectifs* de ces dernières.

L'appui programmatique est une aide à l'orientation et à l'adaptation des nouvelles offres aux besoins socioéconomiques du bassin. Les thématiques communes servant aux opérateurs à analyser les programmations de nouvelles offres et à justifier/motiver la création d'offres non reprises dans cette liste de thématiques communes.

L'appui opérationnel vise l'émergence de projets, d'actions de type innovant, additionnel, émergeant qui favorisent les synergies. L'IBEFE peut mettre en place un ou plusieurs pôle(s) de synergie (PoSy). Ceux-ci sont, en principe, constitué autour d'un secteur, d'un métier ou d'une filière professionnelle. Des pôles liés à une thématique transversale peuvent également voir le jour et ce, également en interbassins. Les pôles de synergie doivent favoriser l'émergence de projets concrets en synergie avec les acteurs concernés. Ils ont une durée de vie de trois ans renouvelable après évaluation.

Les publics visés par les projets sont les élèves à partir du 2^e degré de l'enseignement secondaire, les apprenants IFAPME, les étudiants de l'enseignement supérieur, les étudiants en promotion sociale ou encore les demandeurs d'emploi.

L'IBEFE se compose d'un Président et de 3 groupes de 8 membres :

- 8 partenaires sociaux ;
- 8 représentants des opérateurs de formation, d'insertion et d'emploi (4 FOREM, 2 CISP, 2 IFAPME) ;
- 8 représentants de l'enseignement (2 AGE, 4 enseignement technique et professionnel, 2 enseignement de promotion sociale).

Ces membres sont nommés par arrêté du Gouvernement wallon pour une période de trois ans renouvelable.

De plus, des invités avec voix consultative peuvent participer aux séances (MIRHW, CPAS, Alpha, AVIQ, Centres PMS, Enseignement spécialisé).

L'IBEFE désigne un Vice-président dans chacun des groupes susmentionnés. Pour la composante Enseignement, il s'agit toujours du Vice-président de la Chambre Enseignement. Le Président, les 3 Vice-présidents ainsi que les Présidents des Chambres constituent le Bureau de l'Instance Bassin EFE.

Pour en savoir davantage sur les activités des IBEFE et de leurs pôles de synergies, le lecteur est notamment invité à se référer au rapport d'activité 2019 desdites Instances.

1.1.2 Structure et missions de la Chambre Enseignement

1.1.2.1 Missions

Le fonctionnement des Chambres Enseignement est régit par le Décret du 30 avril 2009 *relatif à la création d'instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) et à l'octroi d'incitants visant un*

⁴ Voir les informations : <https://www.bassinefe-liege.be/sites/default/files/uploads/Documentation/2020---Priorites-et-recommandations.pdf>

redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial (s'y référer), tel que modifié par le Décret du 11 avril 2014 modifiant le fonctionnement des Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (M.B. 07/08/2014) et par son ROI.

La Chambre Enseignement est un lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement et les représentants du monde socioéconomique d'une zone en matière d'offre d'enseignement. Ses échanges sont éclairés par les apports de l'Instance du Bassin; en particulier par la liste des thématiques communes dudit bassin et la structure de l'offre. La Chambre Enseignement travaille sur la base d'indicateurs objectifs concernant la structure actuelle de l'offre dans la zone et d'indicateurs relatifs à l'évolution du marché du travail dans l'espace Wallonie-Bruxelles et européen, en ce compris celle des métiers en pénurie.

La Chambre Enseignement contribue à l'harmonisation de l'offre d'enseignement qualifiant de son territoire. Afin d'améliorer les chances d'insertion, sur le marché de l'emploi, des élèves et des jeunes issus des filières qualifiantes, il est nécessaire de soutenir les options économiquement porteuses et d'éviter une dispersion de l'offre, tant à l'intérieur qu'entre les différents réseaux afin de renforcer la collaboration, les complémentarités, les spécialisations au 3^e degré de l'enseignement technique et professionnel de plein exercice et en alternance (art. 49).

En effet, l'objet principal des textes de loi qui instituent la Chambre Enseignement est de permettre, sur base volontaire et sous certaines conditions, aux établissements ou implantations d'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance organisant au moins une option de l'enseignement technique de qualification ou professionnel au troisième et quatrième degré de bénéficier d'incitants afin de développer, selon une logique de concertation en intra et/ou inter-réseaux, des actions visant à optimiser l'offre d'enseignement en termes de disponibilité et qualité du service public en phase avec les tendances de développement socio-économique sous régional et régional.

Conformément au Décret du 30 avril 2009 (s'y référer), la Chambre Enseignement élabore un plan de redéploiement de l'offre d'enseignement technique de qualification et professionnel par secteur retenu tous les 4 ans, en assure le suivi et en évalue la mise en œuvre selon les modalités et délais prescrits dans ledit décret. La Chambre Enseignement soumet son plan à l'accord du Gouvernement.

Les décisions relatives au Plan de redéploiement quadriennal et aux incitants sont prises par consensus des membres effectifs. Si le consensus ne peut être atteint, les décisions sont prises à la majorité absolue des membres effectifs présents à l'exception des représentants du FOREM et de l'AGE.

Conformément à l'art. 5 § 8 du Décret du 30 avril 2009 et selon certaines conditions, la Chambre Enseignement peut également initier ou participer à des projets qui favorisent, en inter-réseaux, la promotion de l'enseignement technique de qualification et professionnel en lien avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire tels que formulés dans le Décret « Missions » du 24 juillet 1997. Concernant les actions de valorisation, les décisions sont prises par consensus des membres présents.

Par ailleurs, en application du décret du 5 décembre 2013 *modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4* (M.B. 25/03/2014), la Chambre Enseignement est invitée à interpellier les partenaires sociaux et/ou les secteurs professionnels de sa zone, de manière à favoriser l'ouverture de nouvelles places de stage dans le cas où un établissement peine à trouver des lieux de stage en suffisance et pour autant qu'elle en ait été informée selon les modalités prévues.

Enfin, conformément à l’art. 5 §1 du décret du 30 avril 2009 et à son objectif général, par ROI, les Chambres Enseignement se proposent d’étudier toute question, autre que celles relatives aux incitants, en lien avec son objet de sorte à améliorer la concertation et à maximiser l’efficacité du redéploiement de l’offre scolaire qualifiante. Dans ce cadre, sont incluses les possibilités de mener à bien des projets concertés entre autres en matières pédagogiques, d’orientation ou de sensibilisation.

La coordination générale des Chambres Enseignement de Fédération Wallonie-Bruxelles est assurée par les Services du Gouvernement, soit, depuis mai 2019, l’Observatoire du Qualifiant des Métiers et des Technologies du Service général de l’Analyse et de la Prospective de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif (AGE)⁵, dont l’accord préalable est notamment requis pour le lancement de certains projets.

Le secrétariat et la coordination des activités et des actions de la Chambre Enseignement, de son Bureau, de ses Comités d’accompagnement et de ses groupes de travail sont assurés par le chef de projet affecté à celle-ci. Celui-ci est un agent des Services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁶.

Pour mener à bien son action, la Chambre Enseignement bénéficie d’un budget de fonctionnement annuel.

1.1.2.2 Description/définition du Plan de redéploiement

Tous les 4 ans, la Chambre Enseignement, éclairée par le travail de **Comités d’accompagnement** élabore un Plan de redéploiement de l’offre scolaire qualifiante et propose l’attribution d’incitants pour :

- Le maintien d’options faiblement fréquentées ;
- La fermeture d’options ;
- La création d’options.

Dans son processus de sélection des projets qui seront, par la suite, présentés au Gouvernement par l’Administration, la Chambre Enseignement tient compte des critères cumulatifs suivants :

- La correspondance avec les thématiques communes du Bassin EFE ;
- La cohérence et la pertinence du projet au regard de l’offre de formation ;
- L’utilisation d’outils pédagogiques de formation existant (CTA, CDC, CDR, etc.).

Les incitants consistent, entre autres, en :

- L’octroi de périodes complémentaires aux périodes-professeurs ;
- La possibilité d’obtenir certaines dérogations aux normes de maintien et de création ;
- L’octroi d’un statut de priorité d’accès au Fonds d’équipement.

Dans le cadre de Plans de redéploiement quadriennaux, la Chambre Enseignement a donc pour objectif de *produire une dynamique de redéploiement progressif, cohérent et structuré de l’offre d’enseignement qualifiant* du bassin en :

- Sensibilisant les représentants du monde scolaire à la réalité socioéconomique régionale et locale ;
- Promouvant une logique de concertation et de co-responsabilisation inter et intra-réseaux entre les différents acteurs de l’enseignement qualifiant du bassin ;

⁵ Pour rappel, de 2009 à 2019, les Chambres Enseignement ont relevé de la la Direction Relations Écoles – Monde du Travail (DREMT) du Service général de l’enseignement secondaire et des CPMS de la Direction générale de l’Enseignement obligatoire (AGE).

⁶ Cf. Convention de 2012, remplaçant celle conclue en 2009, liant la FWB pour l’AGE et le FOREM pour les ex-CSEF; reconduite annuellement de façon tacite.

- Ajustant progressivement, grâce aux incitants prévus par le décret, l'offre d'enseignement qualifiant avec les pôles de développement socioéconomique du bassin.

Par ailleurs, la Chambre Enseignement étant habilitée à initier ou participer à des projets ayant pour objectif la promotion, en inter-réseaux, de l'enseignement technique et professionnel, elle peut consacrer, sous certaines conditions, un pourcentage de son budget « incitants » à des actions de sensibilisation, de promotion et/ou de soutien aux pôles de synergie.

1.2 MEMBRES

1.2.1 Composition

Conformément, entre autres, à l'art. 4 du décret du 30 avril 2009, la Chambre Enseignement se compose de membres dits effectifs, soit :

- Quatre représentants de chacun des Conseils de Zone concernés et mandatés par ces derniers, représentant de tous les réseaux d'enseignement représentés au sein du Conseil de Zone, pour autant que ces derniers organisent un établissement d'enseignement technique et professionnel dans la zone concernée ;
- Un représentant de chaque Comité de Concertation mandaté par ce dernier ;
- Cinq membres de la Chambre subrégionale de l'Emploi et de la Formation concernée, dont le président, deux représentants des employeurs et deux représentants des travailleurs ;
- Un représentant du FOREM ;
- Un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) ;
- Cinq représentants des Syndicats de l'Enseignement.

La Chambre Enseignement associe également à ses travaux (membres associés) deux représentants de l'Enseignement spécialisé; un par caractère, deux représentants de l'Enseignement de Promotion sociale, deux représentants du Conseil zonal de l'Alternance, un par caractère, un représentant du Conseil zonal des CPMS, un représentant de l'IFAPME.

La Chambre peut aussi associer à ses travaux toute personne dont elle estime l'expertise utile à ses délibérations.

La durée des mandats au sein de la Chambre Enseignement – hors présidence – est, a priori, illimitée. Toutefois, il est convenu par ROI que, lorsqu'un membre – effectif ou associé – démissionne ou perd la qualité en raison de laquelle il a été désigné, celui-ci cesse, de plein droit, de faire partie de ladite Chambre. Il appartient alors à l'autorité qui l'a mandaté de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais. Par ailleurs, aucun système de suppléance n'est prévu pour les membres de l'Assemblée générale.

1.2.1.1 Membres effectifs

Représentants des Comités de concertation – COCON (2)	Confessionnel	Bernard DELCROIX
	Non-confessionnel	Frédéric RUTH
	Confessionnel	Jean MORDANT

Représentants des Conseils de zone – COZO (8)		Claude TILKIN Isabelle GATHOT Antonella VACCARO
	Non-confessionnel	Jean-François ANGENOT Benoit FRANCK Danielle FUGER Chantal WILLEMS
Représentants de la Chambre (subrégionale) de l'emploi et de la formation – CSEF (5)	Présidence	Daniel CORNESSE
	Interlocuteurs sociaux – Représentants des employeurs	Valérie SARETTO Mandat à pourvoir
	Interlocuteurs sociaux – Représentants des travailleurs	Agnès RAMAEKERS Marie-Ange FORET
Représentant FOREM (1)		Dominique CARPENTIER
Représentant de l'Administration générale de l'enseignement – AGE (DGPSE-OQMT) (1)		Ludovic LIVEYNS
Représentants des syndicats de l'enseignement (5)	SLFP – Enseignement	Jean-Claude PIERSON
	CGSP – Enseignement	Jorre DEWITTE
	APPEL (CGSLB)	Antonia VARISANO
	CSC – Enseignement	Michel MANCINI Ana PELETEIRO CAMPOS

1.2.1.2 Membres associés

Représentant(s) de l'Enseignement spécialisé	Didier NEUFORGE Christine THONON
Représentant(s) de l'Enseignement de Promotion sociale	Chantal WILLEMS Martine CLAES
Représentant(s) du Conseil zonal de l'Alternance	Vincent HISTACE
Représentant(s) de l'IFAPME	Jean-François RASSEAUX
Représentant(s) du Conseil zonal des CPMS	Christelle DJIAN
Invité permanent	Benjamin WERY

1.2.2 Structure

Outre l'Assemblée générale (AG) de la Chambre Enseignement, il convient de présenter son Bureau ainsi que le système de présidence de ces deux assemblées.

1.2.2.1 Présidence

La présidence de l'Assemblée générale de la Chambre Enseignement et de son Bureau sont assurées par le Président ou, en cas d'absence, par le 1^{er} Vice-président. En l'absence simultanée du Président et du 1^{er} Vice-président, le second Vice-président assure la présidence. La présidence et la 1^{ère} Vice-présidence sont assumées par un représentant des Conseils de zone ou des Comités de concertation. Les mandats sont annuels afin de garantir l'alternance des caractères d'enseignement (cf. art. 4 §1^e du Décret du 30 avril 2009). Le changement de fonction s'opère traditionnellement le 1^{er} février de chaque année (cf. ROI). Quant à la 2^{ème} Vice-présidence, elle est assurée par le Président de la CSEF.

Par ailleurs, le Président représente la Chambre Enseignement et arrête les ordres du jour des convocations aux réunions de travail.

Président	Benoit FRANCK
1^{er} Vice-président	Jean MORDANT
2^{ème} Vice-président	Daniel CORNESSE

1.2.2.2 Bureau de la Chambre Enseignement

Par ROI, un Bureau a été institué. Il prépare les travaux de l'Assemblée générale et traite entre autres des affaires urgentes. Il est composé de trois représentants de la CSEF, dont le 2^{ème} Vice-président de la Chambre Enseignement, de trois représentants de l'Enseignement confessionnel, de trois représentants de l'Enseignement non-confessionnel (un représentant de l'enseignement communal, un représentant de l'enseignement provincial et un représentant de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) – soit trois représentants par caractère d'enseignement; parmi l'ensemble desquels se trouvent le Président et le 1^{er} Vice-président de la Chambre Enseignement –, d'un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) et, enfin du Président de l'Instance Bassin EFE. Le Bureau se réunit plus souvent que l'Assemblée générale.

Tout comme l'AG, le Bureau peut associer à ses travaux, à titre consultatif, toute personne dont il estime l'expertise utile. Toutes les propositions du Bureau sont faites à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau peut aussi se voir confier par la Chambre Enseignement un rôle de groupe de travail. Dans ce cas, il peut aussi associer d'autres personnes (cf. Bureau élargi).

Enseignement secondaire qualifiant ordinaire (COZO)	Confessionnel	Jean MORDANT 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT Claude TILKIN Isabelle GATHOT
--	---------------	---

	Non-confessionnel	Benoit FRANCK <i>PRÉSIDENT</i> Frédéric RUTH Jean-François ANGENOT
Chambre (subrégionale) de l'emploi et de la formation – CSEF		Daniel CORNESSE <i>2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT</i> Mandat à désigner , Représentant CSEF – Employeurs Marie-Ange FORET/Agnès RAMAEKERS Alternance annuelle Représentante CSEF - Travailleurs
Administration générale de l'enseignement – AGE (DGPSE-OQMT)		Ludovic LIVEYNS
Invité permanent		Benjamin WERY

1.3 FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT

1.3.1 Fréquentation

Dans son ROI, la Chambre Enseignement de Liège précise qu'elle doit se réunir au moins trois fois par an ; la pratique révèle qu'elle s'assemble quand la nécessité l'impose. Ainsi, par exemple, durant l'année scolaire 2019-2020, la Chambre Enseignement s'est réunie quatre fois (la quatrième réunion initialement prévue le 23 avril 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire du Covid-19 et reportée au 28 août 2020). Le Bureau, quant à lui, tient une assemblée chaque fois que l'intérêt l'exige et, de façon générale, plus souvent que l'AG ; 6 réunions du Bureau ont eu lieu pendant la période présentée.

Lors des différentes réunions de la Chambre Enseignement de Liège, les membres présents sont principalement des représentants de l'enseignement.

1.3.2 Travaux et réalisations

La liste des travaux qui ont contribué à la mise en place du Plan de redéploiement 2019-2023 – année 1 (incitants 2019-2020) et année 2 (incitants 2020-2021) est reprise ci-après. Par ailleurs, il est à noter que, dans le cadre des travaux relatifs à l'attribution d'incitants pour l'année scolaire 2020-2021, aucune étude extérieure n'a été commandée, aucun partenariat n'a été conclu.

En revanche, la Chambre Enseignement s'est basée sur les réflexions de ses Comités d'accompagnement et sur les analyses réalisées par l'Instance Bassin EFE de Liège.

- État des lieux annuel du contexte socioéconomique de Bassin de Liège.
- État des lieux (référencement) annuel de l'offre d'enseignement et de formation du territoire.
- Rapport analytique et prospectif 2018.

Différentes analyses sont régulièrement réalisées. Elles sont destinées à mettre notamment en évidence la « santé » des sections, les besoins en termes de création d'options, de maintien prioritaires, les redondances dans l'offre scolaire.

Enfin, dans le cadre de l'application de clauses sociales prévues désormais pour certains marchés publics, la Chambre Enseignement de Liège a quelque fois été sollicitée, en 2019-2020, par la Confédération de la Construction Wallonne (CCW) et/ou des sociétés retenues. Toutefois, il convient de constater l'incompatibilité entre l'urgence des demandes et le calendrier scolaire et, plus largement, l'organisation des périodes de stages dans les établissements scolaires ou encore l'inadéquation entre les profils recherchés et les formations de niveau de secondaire. Une réflexion pourrait être menée afin de mettre en place une procédure plus efficace.

1.3.3 Climat, avancées, difficultés, partenariats et bonnes pratiques

Les principaux défis et difficultés rencontrés, en 2019-2020, sont les suivants :

1) En ce qui concerne la mise en place du Plan de redéploiement depuis l'automne 2014, il convient de rappeler que prévoir un Plan de redéploiement quadriennal complet a semblé assez difficile aux membres de la Chambre Enseignement et ce pour diverses raisons (voir rapports d'activités précédents). Aussi, tant les Comités d'accompagnement que les membres de la Chambre ont décidé de soumettre à l'accord du Gouvernement un Plan de redéploiement « incomplet ». Les propositions de soutien aux projets retenus sont donc introduites annuellement.

2) La modification prévue, à partir du 01/09/2015, du § 2 de l'art. 19 du Décret portant sur l'organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice du 29/07/1992, par le décret « normes » du 03/04/2014. À savoir que, désormais, sauf peut-être dans certains cas bien précis, « aucune dérogation n'est octroyée pour les options des 2^{ème} et 3^{ème} degrés dont la moyenne de fréquentation par des élèves réguliers au 15 janvier des deux années scolaires antérieures à la demande de dérogation a été inférieure à la moitié de la norme de maintien telle que définie à l'article 12, § 1^{er}, alinéa 4 de Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 31 août 1992 exécutant le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice ».

Cette évolution représente un danger pour certaines options pourtant porteuses étant donné que seul 30% des incitants peuvent être octroyés pour le maintien d'options. La Chambre Enseignement ne peut choisir que quelques projets à soutenir parmi les nombreuses demandes reçues.

3) La nécessité de voir les programmations d'options correspondre aux thématiques communes définies par l'IBEFE et ce, dans un cadre limitant la création de nouvelles options (cf. circulaire 6498).

4) Concernant le retour de l'avis du Gouvernement quant aux demandes soutenues par les Chambres Enseignement, les représentants des réseaux font régulièrement remarquer que celui-ci ne tient pas assez compte du timing des écoles qui souhaiteraient être informées bien plus tôt, pour leur organisation, si leurs projets sont acceptés ou pas.

5) Les réunions de l'Instance Bassin qui mobilisent régulièrement certains membres de la Chambre Enseignement ont été déplacées à plusieurs reprises et sont venues se superposer au calendrier de la Chambre Enseignement.

En ce qui concerne les partenariats de la Chambre Enseignement de Liège, il convient de souligner différents éléments :

- Les Chambres Enseignement de Huy-Waremme, Liège et Verviers, la Province via la participation d'une conseillère pédagogique, le CEFO et le SIEP Liège travaillent conjointement à un projet de capsules vidéo comme outil de réflexion sur le processus d'aide à l'orientation de l'élève en fin de tronc commun ;
- Les Chambres Enseignement du Brabant Wallon, du Hainaut Centre, de Huy-Waremme, de Liège, du Luxembourg et de Verviers ont travaillé à la réédition de l'outil « Métierama - mon métier, un jeu pour y penser » ;
- La Chambre Enseignement de Liège travaille conjointement avec la Cité des Métiers de Liège et l'IBEFE de Liège sur le projet Orient'Actions ;
- Il convient de souligner qu'avec l'entrée en vigueur de l'Accord de coopération précité et la mise en place de l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi en février 2015, la Chambre Enseignement est amenée à travailler en intelligence avec celle-ci ;
- Dans le cadre de ses actions de valorisation et de promotion des filières et métiers techniques, la Chambre entretient des partenariats avec certaines écoles qualifiantes du Bassin, les CTA, les CDC et le Technitruck.

Il est à noter également que plusieurs informations ont été faites aux membres de la Chambre Enseignement et des comités d'accompagnement en 2019-2020 :

- Présentation du projet du CEFO « Les métiers vont à l'école » par Madame Cécile ANTOINE ;
- Présentation du projet « Entr'Apprendre » de la Fondation pour l'Enseignement aux membres des Comités d'accompagnement par Madame Jenifer CLAVAREAU.

En outre, la Chambre Enseignement estime qu'il est important de mener des actions d'information et de sensibilisation par rapport aux possibilités offertes par l'Enseignement qualifiant. Celles-ci participent clairement à sa revalorisation. Aussi, les perspectives apportées, entre autres, par l'art. 5 § 8 du Décret du 30 avril 2009 précité ont été accueillies avec beaucoup d'intérêt. D'autre part, la Chambre se propose d'étudier toute question en lien avec son objet de sorte à améliorer la concertation et à maximiser l'efficacité du redéploiement de l'offre scolaire qualifiante (cf. notamment mener à bien des projets concertés en matières pédagogique, d'orientation ou de sensibilisation).

En termes d'agenda, il y a une prévision annuelle pour 4 réunions des assemblées, tant pour le Bureau que pour l'AG. Des réunions supplémentaires peuvent être programmées en fonction des besoins et des nécessités.

En ce qui concerne les dispositions prévues par le Décret du 5 décembre 2013 précité, aucune demande relative à la difficulté à trouver des places de stages n'a été introduite en 2019-2020 auprès de la Chambre Enseignement de Liège.

La Chambre Enseignement dispose d'un espace web désormais abrité par le site de l'Instance Bassin EFE Liège : <https://www.bassinefe-liege.be/chambre-enseignement>. Différentes rubriques sont disponibles : présentation de la Chambre, de ses missions, de son actualité, de ses actions et projets, etc.

2 ●●● PLAN DE REDEPLOIEMENT 2019-2023

2.1 CONTEXTE D'ÉMERGENCE

Pour rappel, la version du Décret du 30 avril 2009 en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2014 précise (art. 5, §1) que « l'Instance est un lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement, les syndicats de l'enseignement et les représentants du monde socio-économique d'une zone en matière d'offre d'enseignement ». Par ailleurs (art. 5 §2), « chaque IPIEQ élabore un plan de redéploiement de l'offre d'enseignement technique de qualification et professionnel tous les 4 ans. Le Plan débute au 1^{er} septembre d'une année scolaire pour se terminer au 30 juin de la 3^e année scolaire qui suit l'année scolaire de démarrage. Le Plan concerne un ou plusieurs secteurs ».

Pour l'élaboration de son Plan de redéploiement 2019-2023, la Chambre Enseignement de Liège s'est basée sur divers documents : la liste des thématiques communes 2018-2019, définie le 8 octobre 2018 par l'Instance Bassin EFE de Liège et sur le travail d'analyse réalisé par ladite Instance Bassin EFE à laquelle siègent 8 représentants de l'Enseignement.

Concernant la liste des thématiques communes de l'IBEFE et des différents statuts qui leur sont attribués par cette dernière, les membres de la Chambre Enseignement se sont accordés à dire que l'interprétation de l'Administration est judicieuse. Autrement dit, il serait profitable que les lectures suivantes soient appliquées et ce, pour l'ensemble des Bassins EFE : quand l'IBEFE classe un métier dans une catégorie « offre à créer », cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir ; quand l'IBEFE classe un métier dans une catégorie « offre à maintenir », cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée. La création d'une option correspondante ne pourrait s'envisager que si une même option venait à disparaître dans la zone. Autrement dit, « créer » signifie « augmenter » l'offre et « maintenir », « ne pas la diminuer ».

Les soutiens aux fermetures devront, quant à elles, correspondre aux réalités et besoins socioéconomiques du Bassin.

Toutefois seule une liste d'options éligibles basées sur les thématiques communes de l'IBEFE sera reprise dans le PDR 2019-2023. Les projets soutenus seront définis d'année en année.

Année 1 du PDR : En ce qui concerne le traitement des demandes de soutien de projets de créations/maintiens/fermetures émanant des écoles et formulées dans le cadre des travaux des Comités d'accompagnement, c'est le Bureau qui réalise le travail de préparation et d'analyse de celles-ci. Ensuite une proposition de plan budgétaire est soumise à l'Assemblée générale qui a alors la possibilité de demander des informations complémentaires, d'approuver ou de refuser les propositions du Bureau et d'en formuler d'autres.

Dans le cadre de la mise en place du Plan de redéploiement de l'offre scolaire qualifiante, chaque secteur retenu audit Plan est piloté par un Comité d'accompagnement auquel participent les Pouvoirs organisateurs, les Directions concernées et certains représentants de secteurs professionnels et Fonds de formation sectoriels concernés.

Chaque Comité d'accompagnement émet des propositions de soutien à la création, au maintien et à la fermeture d'option. Le Bureau éclaire la Chambre Enseignement sur les possibilités et opportunités de répartition des incitants. Les Comités d'accompagnement sectoriels se réunissent une fois par an en vue de

proposer des OBG à soutenir prioritairement en fonction de l'évolution des métiers au sein des différents secteurs d'activités retenus pour le PDR. À Liège, vu que les établissements scolaires sont souvent actifs dans plusieurs des secteurs retenus, les réunions des trois Comités d'accompagnement ont généralement lieu le même jour. Enfin, la Chambre reste souveraine en ce qui concerne les propositions d'attributions d'incitants.

Année 1 à 4 du PDR : Pour rappel, 50% minimum du budget de la Chambre Enseignement doit être consacré à des projets de créations et de fermetures d'option ; tandis que 30% maximum est dédié aux maintiens d'options. Enfin, de 0 à 20% des moyens financiers peuvent servir pour des actions de sensibilisation, de promotion et/ou de soutien aux pôles de synergies. Quant aux réallocations, elles sont à prévoir dans les mêmes proportions. Par ailleurs, pour rappel, les projets d'ouvertures d'options soutenus par la Chambre Enseignement bénéficient de normes de création plus favorables (60 % de la norme la plus favorable)⁷.

Afin d'établir le plan de redéploiement, ce dernier comprend, par secteur retenu :

- La liste des écoles et des CEFA adhérant au plan de redéploiement ;
- La composition du Comité d'accompagnement ;
- La liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants à la création pendant la durée du plan ;
- La liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants au maintien pendant la durée du plan.

La mise en œuvre du Plan de redéploiement est également détaillée par année scolaire, avec :

- La répartition du budget ;
- Un descriptif des actions prévues (valorisation du qualifiant / soutien aux pôles de synergies) ;
- Un tableau présentant les allocations (attribution d'incitants au maintien, à la création et/ou à la fermeture) ainsi qu'une présentation de la méthodologie utilisée ;
- Les procédures de réallocations.

Les écoles ont été alors invitées à adhérer au Plan de redéploiement 2019-2023 et à participer aux travaux des Comités d'accompagnement en devenant membres.

La nouvelle mouture du Décret du 30 avril 2009 possède une valeur ajoutée : en allant au-delà de la simple réflexion sur l'attribution d'incitants, la démarche partenariale au sein des Comités d'accompagnement ouverts, entre autres, au monde socioprofessionnel, renforce la pertinence et l'utilité du travail de valorisation des sections et métiers techniques et, en cela, prolonge efficacement la concertation inter-réseaux locale entreprise depuis la mise en place des Chambres Enseignement. Ces réflexions trouvent, par ailleurs, un écho au sein de l'Instance Bassin EFE et viennent compléter le travail de cette dernière.

2.2 SECTEURS RETENUS ET OPTIONS QUI POURRONT BÉNÉFICIER D'INCITANTS DURANT LA DURÉE DU PLAN 2019-2023

Les secteurs suivants ont été retenus par la Chambre Enseignement de Liège dans le cadre de son Plan de redéploiement 2019-2023 :

- Industrie - Construction (secteurs 2 et 3) ;
- Hôtellerie-Alimentation (secteur 4) ;
- Services aux personnes (secteur 8) ;
- Si les métiers de la logistique devaient faire l'objet d'un nouveau secteur d'options dans l'enseignement qualifiant, le Plan devrait faire l'objet d'une modification pour intégrer ce secteur.

⁷ Cf. Décret du 3 avril 2014 apportant des modifications au régime des normes de création et de maintien d'options dans l'enseignement secondaire de plein exercice (M.B. 14/08/2014).

La liste des options qui pouvaient bénéficier d'incitants à la création, au maintien et à la fermeture au cours dudit plan sont reprises dans le PDR annexé au présent document.⁸

2.3 OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

2.3.1 Organisation et fonctionnement des Comités d'accompagnement

Pour rappel, dans le cadre de la mise en place du Plan quadriennal de redéploiement de l'offre scolaire qualifiante, chaque secteur retenu audit Plan est piloté par un Comité d'accompagnement qui, outre les Pouvoirs organisateurs et Directions concernés s'ouvre au monde extérieur par le biais de représentants de l'Inspection et du monde socio-économique (partenaires sociaux, secteurs professionnels concernés, Fonds de formation sectoriels concernés, etc.). Chaque Comité d'accompagnement éclaire la Chambre Enseignement sur les possibilités et opportunités de répartition des incitants à la création, à la fermeture ou au maintien d'options du secteur d'Enseignement concerné. Toutefois, la Chambre reste souveraine en ce qui concerne les propositions d'attributions d'incitants.

En vue de préparer les réunions des Comités d'accompagnement, les projets doivent être idéalement introduits au préalable afin d'avoir une vue d'ensemble des différents projets des établissements scolaires du bassin. Par ailleurs, le timing d'introduction/sélection de projets de création/maintien/fermeture mis en place par la pratique (réunion des Comités d'accompagnement en novembre, définition d'un plan de répartition budgétaire en décembre) n'est pas toujours en adéquation avec le calendrier de certains réseaux qui arrêtent déjà leurs projets en octobre. Toutefois, le fait qu'à présent les thématiques communes soient connues suffisamment tôt (octobre) et que la dernière mouture de celles-ci soit, a priori, valable trois ans, devrait lisser cette concurrence d'agenda.

2.3.2 Projets envisagés par les Comités d'accompagnement en 2019-2020

Tous les projets proposés par les établissements scolaires ont été soumis aux comités d'accompagnement réunis le 10 décembre 2018. Suite aux échanges avec les représentants des secteurs, des demandes supplémentaires ont été introduites afin de répondre au mieux aux besoins relevés.

La liste complète des projets envisagés est reprise en annexe.⁹

2.3.3 Méthodologie utilisée par la Chambre Enseignement pour la sélection des projets à soumettre au Gouvernement

La Chambre Enseignement présente les orientations retenues aux Comités d'accompagnement chaque année. On rappelle les raisons pour lesquelles la Chambre Enseignement avait retenu ces trois secteurs, quelles étaient les priorités de la Chambre Enseignement, la manière dont a été réparti le budget et les « règles » à connaître concernant l'octroi d'incitants par la Chambre (ex : une création peut être soutenue deux

⁸ Voir annexe n° 1.

⁹ Voir annexe n° 2.

années, une fermeture jusqu'à 4 ans, etc.), ainsi que l'octroi final des incitants pour l'année qui précède. Enfin, un tour de table a lieu et les personnes présentes font part de leurs intentions/souhaits de création, fermeture et maintien d'options pour l'année à venir.

Ensuite, la Chambre Enseignement se réunit afin de décider de la répartition du budget annuel par type de projet (création/fermeture et maintien) en respect des normes en vigueur. Elle décide également de la part qu'elle consacrerà à la mise en place d'un ou plusieurs projets de valorisation de l'enseignement qualifiant.

La proposition d'un système de réallocations est réalisée dans un second temps, une fois les projets validés par la Chambre Enseignement.

2.3.4 Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement

Suite aux projets envisagés par les Comités d'accompagnement, les membres de la Chambre Enseignement ont sélectionné 7 projets de création et 18 projets de maintien.

La liste détaillée des projets sélectionnés est reprise en annexe.¹⁰

Clé de répartitions appliquée :

- Total des périodes allouées : 98 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des maintiens : 32 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des fermetures et/ou des créations : 66 périodes-professeurs.

Pour rappel, 10 périodes-professeurs seront allouées à des actions de promotion du qualifiant.

2.3.5 Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2019 (N-1)

L'ensemble des projets incitants 2019-2020 soumis par la Chambre Enseignement en janvier 2019 a été approuvé par le Gouvernement.

La liste détaillée des projets effectivement mis en œuvre en octobre 2019 est reprise en annexe.¹¹

2.3.6 Présentation cartographique des incitants 2019-2020

Les différents projets soutenus par la Chambre Enseignement de Liège ont été répertoriés sur une carte afin de pouvoir mieux visualiser la répartition sur le territoire.

Les quatre projets soutenus en création et ouvert au 1^{er} octobre 2019 sont organisés dans des établissements scolaires situés dans différentes communes proches de la Ville de Liège.

Les huit projets soutenus en maintien et ouvert au 1^{er} octobre 2019 sont également organisés dans des établissements scolaires situés dans différentes communes proches de la Ville de Liège.

La carte détaillée est reprise en annexe.¹²

¹⁰ Voir annexe n° 3.

¹¹ Voir annexe n° 4.

¹² Voir annexe n° 5.

2.4 OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

2.4.1 Projets envisagés par les Comités d'accompagnement

Tous les projets éligibles proposés par les établissements scolaires du bassin ont été soumis aux comités d'accompagnement réunis le 19 novembre 2019. Suite aux échanges avec les représentants des secteurs, des demandes supplémentaires ont été introduites afin de répondre au mieux aux besoins relevés.

La liste complète des projets envisagés est reprise en annexe.¹³

2.4.2 Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement

Suite aux projets envisagés par les Comités d'accompagnement, les membres de la Chambre Enseignement ont sélectionné prioritairement 11 projets de création et 10 projets de maintien.

En fonction des ouvertures effectives ou non des options au 1^{er} octobre 2020, un projet de fermeture est prévu en réserve.

La liste détaillée des projets sélectionnés est reprise en annexe.¹⁴

Clé de répartitions appliquée :

- Total des périodes allouées : 101 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des maintiens : 33 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des fermetures et/ou des créations : 68 périodes-professeurs.

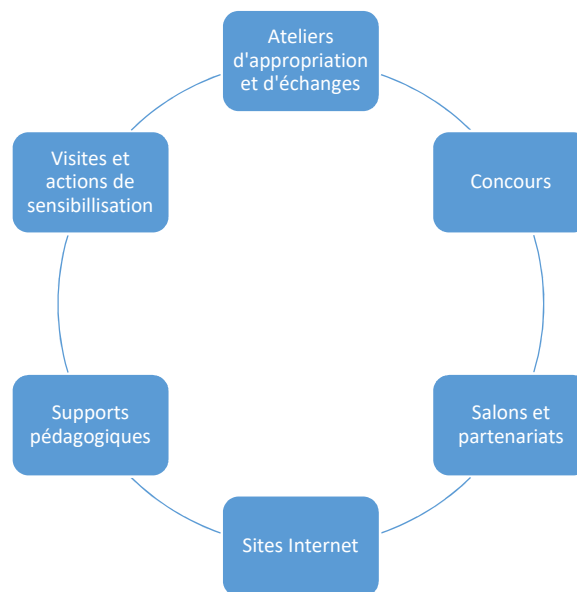
Pour rappel, le budget restant sera alloué à des actions de promotion et de valorisation du qualifiant.

¹³ Voir annexe n° 6.

¹⁴ Voir annexe n° 7.

3 ●●● LES ACTIONS RÉALISÉES EN APPLICATION DU DÉCRET DU 30 AVRIL 2009 HORS INCITANTS

Les Chambres Enseignement ont aussi pour mission de promouvoir l'enseignement technique et professionnel dont de nombreuses sections souvent trop peu fréquentées, conduisent pourtant vers des métiers porteurs et donc vers l'emploi. Plus largement, l'action des Chambres Enseignement porte aussi sur les thèmes de l'orientation et l'information sur les études et les métiers en contexte scolaire. Dans ce contexte, diverses actions ont été menées durant la période 2019-2020. Par ailleurs, pour 2020-2021 différents projets sont à nouveau prévus.



La Chambre Enseignement de Liège mène des projets dans les catégories suivantes :

1. Visites et actions de sensibilisation

➤ **Orient'Actions**

Le projet Orient'Actions fait suite à une matinée de réflexion sur le thème de l'orientation scolaire au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire organisée le 30 septembre 2015 à la Paix-Dieu, réunissant de nombreuses personnes issues du monde de l'enseignement. Par ailleurs, il intègre également les souhaits formulés à l'égard de l'enseignement permettant aux élèves de vivre des expériences au sein du monde professionnel et de renforcer ainsi leur projet d'orientation.

Ce projet, mené chaque année scolaire depuis 2016-2017, vise à faire découvrir des métiers en entreprises dans le cadre de la démarche d'orientation en fin de tronc commun. Il est mené en collaboration avec la Cité des Métiers de Liège qui possède une expertise en termes de visite d'entreprises mais aussi avec des représentantes des Centres psycho-médico-sociaux et une conseillère pédagogique de la Province de Liège.

L'action est articulée en 4 temps :

- Réflexion individuelle et collective des élèves par rapport à leurs projets d'orientation et de futur métier (développement de la connaissance de soi ainsi qu'information sur les filières d'enseignement et les secteurs professionnels) ;
- Animation en classe relative au concept d'entreprise ;
- Visite d'une entreprise en lien avec le projet d'orientation de chaque élève ;
- Débriefing en classe permettant une confrontation entre les projets d'orientation et la réalité vécue en entreprise (exploitation et analyse des expériences vécues).

Depuis l'année scolaire 2018-2019, le projet est suspendu suite à la cessation des activités de la Cité des Métiers de Liège. La Chambre Enseignement a décidé que le projet restait en suspend jusqu'à la reprise des activités de la Cité des Métiers de Liège.

Le projet va être mis en place en 2020-2021 pour minimum 20 classes de 2^{ème} secondaire.

➤ **Les actions de sensibilisation et d'information sur l'enseignement qualifiant à destination des futurs enseignants du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire**

La Chambre Enseignement de Liège sensibilise depuis 2014 les élèves des Hautes Ecoles pédagogiques du bassin de Liège, enseignants de demain, à l'enseignement qualifiant et aux métiers manuels et techniques.

Les objectifs des actions menées et à mener sont les suivants :

- Informer les futurs bacheliers sur l'éventail de formations que contient l'enseignement secondaire et plus précisément les éclairer quant à l'enseignement qualifiant ;
- Lutter contre l'image négative de l'enseignement qualifiant et des métiers techniques ;
- Compléter leurs représentations de l'enseignement qualifiant et des métiers techniques pour encourager l'orientation positive de leurs futurs élèves (orientation par choix et non par relégation).

Au programme : séance interactive d'information sur la structure de l'enseignement secondaire et plus précisément sur l'enseignement qualifiant, ses secteurs, ses filières, ses débouchés et l'enseignement en alternance ; découverte d'une partie des secteurs de l'enseignement qualifiant (industrie, construction, services aux personnes et hôtellerie alimentation), à travers la visite d'ateliers techniques des établissements scolaires du bassin, d'un Centre de Technologies Avancées ou d'un Centre de compétence.

En 2019-2020, trois journées et deux matinées ont été organisées. Elles ont toutes débuté par une séance d'information sur l'enseignement qualifiant.

La première journée a été organisée le 17 octobre 2019 pour les 17 élèves et la conseillère pédagogique de la Haute Ecole Charlemagne Les Rivageois (section math).

La deuxième journée a été organisée le 14 novembre 2019 pour les 101 étudiants et les conseillers pédagogiques de toutes les sections de la Haute Ecole de la Ville de Liège qui ont visité les ateliers techniques et/ou le CTA de 2 établissements scolaires.

La matinée du 25 novembre 2019, les 60 étudiants et les conseillers pédagogiques de la section éducation physique de la Haute Ecole de la Province de Liège Beeckman ont découvert les cours d'éducation physique dans le qualifiant et ont visité certains ateliers techniques d'un établissement scolaire.

La deuxième matinée a été organisée le 23 janvier 2020 pour les 20 étudiants et la conseillère pédagogique de la section sciences de la Haute Ecole Libre Mosane Sainte-Croix qui ont visité un atelier technique et un CTA.

La troisième journée a été organisée le 30 janvier 2020 pour les 10 étudiants et la conseillère pédagogique des sections sciences et sciences humaines de la Haute Ecole Charlemagne Les Rivageois qui ont visité les ateliers techniques de 2 établissements scolaires.

Il est à noter qu'une évaluation complète de chaque journée a été réalisée et est disponible auprès de la Chambre Enseignement de Liège.

Le projet sera reconduit l'année scolaire prochaine.

➤ **Journée de sensibilisation au qualifiant pour les agents des CPMS**

La Chambre Enseignement de Liège a organisé à la demande des représentants des CPMS, une action inter-réseaux de sensibilisation au qualifiant pour les agents des CPMS. Celle-ci avait pour objectif de compléter l'information dont ils disposent concernant la structure de l'enseignement secondaire, de les amener à se faire une représentation plus complète de l'enseignement qualifiant et dès lors d'encourager à une réflexion collective sur la démarche d'orientation et l'orientation positive des élèves.

38 agents CPMS ont pu, pendant une journée, découvrir deux écoles techniques et professionnelles avec un centre de technologie avancée (CTA) dans les secteurs des métiers de bouche, de l'industrie, de la construction et le centre de compétence (CDC) Technifutur.

Suite à l'évaluation réalisée auprès des participants, cette action sera reconduite l'année prochaine afin de leur faire découvrir d'autres secteurs de l'enseignement qualifiant.

2. Supports pédagogiques

➤ **Cap'orientation**

Les Chambres Enseignement de Huy-Waremme, Liège et Verviers ont décidé de créer un outil en vue de sensibiliser les équipes éducatives à la bonne orientation des élèves en fin de tronc commun et d'informer les jeunes sur toutes les possibilités d'orientation dans les différents secteurs de l'enseignement qualifiant. La première capsule vidéo à destination des équipes éducatives a pour objectif principal de les sensibiliser et les faire réfléchir au rôle capital qu'ils jouent dans le processus d'aide à l'orientation des jeunes en fin de premier degré.

Les neuf mini capsules vidéos à destination des jeunes ont pour objectif de leur présenter tous les secteurs de l'enseignement qualifiant afin qu'ils soient informés de toutes les possibilités d'orientation existantes en fin de tronc commun.

Les différentes capsules vidéo vont être diffusées de manière différente pendant l'année scolaire 2020-2021. Pour les équipes éducatives, elles seront principalement diffusées lors des assemblées de début d'année ou lors des conseils de classe.

Celles à destination des jeunes seront principalement diffusées sur les réseaux sociaux.

➤ **Métierama**

Suite notamment à une évaluation de la première réédition de l'outil et à différents feed-back, à la récolte de diverses recommandations d'utilisateurs, dont de nombreux CPMS, ainsi qu'aux points d'attention formulés par l'Institut d'Administration scolaire – Méthodologie et Formation de l'UMons, certains Chefs de projet de Chambres Enseignement (Brabant wallon, Liège, Hainaut Centre, Huy-Waremme, Namur, Luxembourg, Verviers) ont constitué un groupe de travail. Celui-ci a travaillé à une évolution de l'outil avec comme perspective une nouvelle édition à la fois plus facile en termes d'utilisation mais aussi plus complète en termes de métiers.

Le nouvel outil sera mis à disposition des écoles de tous les bassins dans le courant de l'année scolaire 2020-2021.

4 ●●● LES INDICATEURS – Année scolaire 2019-2020

4.1 INDICATEURS DE RÉALISATION

4.1.1 Nombre de réunions organisées et taux de fréquentation par catégorie (Chambre Enseignement)

Le tableau présenté ci-dessous reprend les dates de réunions du Bureau de la Chambre Enseignement de Liège et de la Chambre Enseignement de Liège entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020.

Comité d'accompagnement	Bureau	Assemblée générale
19 novembre 2019	19 septembre 2020	19 septembre 2019
	5 décembre 2019	17 décembre 2019
	17 décembre 2019	14 janvier 2020
	14 janvier 2020	28 août 2020
	23 avril 2020	
	28 août 2020	
Total 1	Total 6	Total 4

	AG 49 19/09/2019	AG 50 17/12/2019	AG 51 14/01/2020	AG 52 28/08/2020
Composition	x membres sur x mandats + x expert)	x membres sur x mandats + x expert)	x membres sur x mandats + x expert)	x membres sur x mandats + x expert)
Présents	8	10	11	13
Excusés	7	7	3	5
Absents	14	12	15	12
Invités	0	1	1	1
% présence membres	28%	34%	38%	43%

Le pourcentage de participation aux réunions n'est pas très élevé, la réunion où il y a eu le plus de représentants présents a eu lieu en vidéoconférence.

Ci-dessous, le tableau reprenant le taux de fréquentation aux quatre réunions de la Chambre Enseignement de Liège pour la période 2019-2020 :

Les analyses ci-après doivent cependant se lire « toutes proportions gardées » ; c'est-à-dire qu'il convient de mettre en rapport les pourcentages et les valeurs absolues.

En effet, pour certaines catégories de membres, il n'y a qu'un seul représentant et pour d'autres, il y en a 5.

	Catégories de membre	AG 49 19/09/19	AG 50 17/12/19	AG 51 14/01/20	AG 52 28/08/20	Moyenne
Membres effectifs	COCON confessionnel	0%	100%	100%	100%	75%
	COCON non-confessionnel	100%	100%	0%	100%	75%
	COZO confessionnel	25%	50%	75%	75%	56%
	COZO non-confessionnel	25%	50%	75%	75%	56%
	Chambre Emploi-Formation (CSEF)	20%	0%	0%	0%	5%
	FOREm	100%	0%	100%	0%	50%
	AGE – DGPSE – OQMT	0%	100%	100%	100%	75%
	Syndicats de l'enseignement	20%	40%	40%	0%	25%
Membres associés	Enseignement spécialisé	0%	0%	0%	50%	12.5%
	Enseignement de promotion sociale	0%	50%	0%	50%	25%
	Conseil zonal de l'alternance	100%	0%	0%	0%	25%
	IFAPME	0%	0%	0%	0%	0%
	CPMS	100%	0%	0%	100%	50%
	Autres (Invités)	0%	50%	50%	50%	37.5%
	% Membres effectifs	27%	41%	50%	41%	39.75%
	% Membres associés	29%	14%	0%	43%	21.5%

Les membres présents lors des réunions sont majoritairement les membres effectifs même si le taux de participation ne dépasse pas les 50% des mandats octroyés. Les membres associés participent de manière ponctuelle aux réunions. Certains membres associés ne participent à aucune réunion, il convient de s'interroger sur la pertinence des mandats octroyés.

4.1.2 Taux d'utilisation du budget IPIEQ

Le tableau ci-dessous reprend la répartition financière définie par les membres de la Chambre Enseignement de Liège pour l'année scolaire 2019-2020.

Total	Incitants			Actions collectives	
Budget alloué	Budget (€)	Coût Période-Professeur (€)	Equivalent en PP	Budget restant (€)	Pourcentage (%)
253.889,39 €	229.810,00 €	2.345,00 €	98	24.079,39 €	9,48%
Conversion du budget total en PP		<u>108,00</u>	PP		
Répartition PP attribuées aux incitants			PP	%	Base légale
Périodes allouées: Maintien			32	30%	Max 30 %
Périodes allouées: Fermeture/création			66	61%	Min. 50 %
Equivalent périodes allouées: Actions collectives			10	9%	Max 20 %
Total			108	100%	

Le tableau ci-dessous reprend les dépenses engagées pour la réalisation des différents projets et actions prévus pour l'année scolaire 2019-2020.

N°	Actions de valorisation/Projets	Budget imputé	
		Action de valorisation	Fonctionnement
1	Journées de sensibilisation au qualifiant – Hautes Ecoles	4630,60€	50€
2	Journée de sensibilisation au qualifiant - CPMS	1600€	
3	Dépliant reprenant l'offre d'enseignement – Liège	-	1488,30€
4	Cap'Orientation (Huy-Waremme, Liège et Verviers) : vidéos 1 et 2	11.124,05€	
	Cap'Orientation : communication	1210€	
5	Métierama (10 zones)	5500€	
6	Réunions – consommables – locations de salle	-	551,45€
Total		24.064,65 EUR	2039,75 EUR¹⁵
Budget(s) disponible(s)		24 079.39 EUR	7 800,00 EUR

4.1.3 Nombre de projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour l'année 2019-2020 par catégorie d'incitants

Seuls les projets éligibles sont pris en compte dans le tableau récapitulatif par secteur du PDR.

Pour rappel, un projet est considéré comme éligible s'il rencontre les critères applicables pour l'octroi des incitants, à savoir :

- L'adhésion de l'établissement scolaire au PDR 2019-2023 ;
- L'OBG doit être reprise dans la liste des Thématiques communes de l'IBEFE de Liège pour l'année en cours et respecter la priorisation établie (création et/ou maintien) ;
- Pour les incitants en maintien, le nombre d'élèves inscrits dans l'option doit être inférieur à la norme de maintien.

¹⁵ Le total ne prend pas en compte les éventuelles dépenses liées à des frais de fonctionnement de la Chambre Enseignement.

Sur les 48 projets envisagés, 10 ne respectaient pas l'ensemble des critères repris ci-dessus.

- 4 projets soumis ne respectaient pas la priorisation (maintien) établie par l'IBEFE de Liège ;
- 1 projet concernait le 2^{ème} degré ;
- 5 projets envisagés n'étaient pas repris dans les OBG liées aux Thématiques communes établies par l'IBEFE de Liège.

	Secteurs du PdR							Sous-total	Total	%
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie- Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées			
N° de secteur	1	2	3	4	7	8	9			
Projets de création	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		7	18,4
<i>* Création</i>	0	4	1	2	0	0	0	7		
<i>* Création (suivi)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>* Création pour maintenir</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de fermeture	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		0	0,0
<i>* Fermeture</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>* Fermeture (suivi)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de maintien	<u>0</u>	<u>10</u>	<u>13</u>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>6</u>	<u>0</u>		31	81,6
Total	0	14	14	4	0	6	0	38		
%	0,0	36,8	36,8	10,5	0,0	15,8	0,0			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

4.2 INDICATEURS DE RÉSULTAT

4.2.1 Nombre de projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis à l'Administration pour l'année 2019-2020 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur

La Chambre Enseignement de Liège a sélectionné 24 projets sur les 38 projets envisagés par les Comités d'accompagnement.

Sur les 18 projets sélectionnés en maintien, 9 sont mis en réserve en vue d'obtenir des incitants lors de l'application éventuelle du système de réallocations prévu dans le PDR si les options priorisées ne sont pas effectivement ouvertes au 1^{er} octobre 2019.

N° de secteur	Secteurs du PdR							Sous-total	Total	%
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie- Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées			
	1	2	3	4	7	8	9			
Projets de création	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		6	25,0
* <i>Création</i>	0	3	0	3	0	0	0	6		
* <i>Création (suivi)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
* <i>Création pour maintenir</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de fermeture	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		0	0,0
* <i>Fermeture</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
* <i>Fermeture (suivi)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de maintien	<u>0</u>	<u>7</u>	<u>9</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>0</u>		18	75,0
Total	0	10	9	4	0	1	0	24		
%	0,0	41,7	37,5	16,7	0,0	4,2	0,0			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

4.2.2 Nombre de projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2019 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur

Tous les projets sélectionnés par la Chambre Enseignement de Liège ont été approuvés par le Gouvernement. Suite à l'application du système de réallocation défini dans le Plan de Redéploiement, 4 projets de création et 8 projets de maintien ont été effectivement soutenus par des incitants pendant l'année scolaire 2019-2020. Les projets concernent principalement des options des secteurs de l'Industrie et de la Construction secteurs particulièrement en tension dans le bassin de Liège.

N° de secteur	Secteurs du PdR							Sous-total	Total	%
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie- Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées			
	1	2	3	4	7	8	9			
Projets de création	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		4	33,3
<i>* Création</i>	0	2	1	1	0	0	0	4		
<i>* Création (suivi)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>* Création pour maintenir</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de fermeture	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		0	0,0
<i>* Fermeture</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>* Fermeture (suivi)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de maintien	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>5</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		8	66,7
Total	0	4	6	2	0	0	0	12		
%	0,0	33,3	50,0	16,7	0,0	0,0	0,0			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

4.3 INDICATEURS D'IMPACT

4.3.1 Évolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du Plan de redéploiement 2019-2023

Le tableau repris en annexe propose une évolution sur 3 années scolaires du nombre d'élèves inscrits en janvier de chaque année dans le degré (en 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} ou en 7^{ème} année) fréquentant les options qui ont été soutenues durant l'année scolaire 2019-2020.¹⁶

Analyse de l'évolution de la population scolaire reprise dans le tableau :

Pour les options soutenues qui peuvent être ouvertes en CPU, le nombre d'élèves inscrits dans l'ancienne OBG a été pris en considération afin d'avoir une vision globale de l'évolution de la population scolaire. Pour les options reprises ci-dessous, la hausse de la population scolaire dès 2018-2019 s'explique par le nombre d'années prises en considération pour le calcul de la population scolaire ; 3 années (4, 5 et 6) sont prises en considération au lieu de 2 auparavant (5 et 6).

Les différentes options concernées sont détaillées ci-dessous :

- Pour l'option 3135 Menuisier/Menuisière d'intérieur et d'extérieur, les élèves inscrits dans l'option 3118 Menuisier ont été pris en considération en 2016-2017 et en 2017-2018. En 2018-2019, les 2 options coexistent au sein des établissements scolaires concernés, le nombre d'élèves total inscrits dans les 2 options est dès lors repris.
- Pour l'option 2333 Technicien/Technicienne en systèmes d'usinage, les élèves inscrits dans l'option 2328 Technicien/Technicienne en usinage ont été pris en considération en 2016-2017 et en 2017-2018. En 2018-2019, les 2 options coexistent au sein des établissements scolaires concernés, le nombre d'élèves total inscrits dans les 2 options est dès lors repris.
- Pour l'option 3521 Carreleur/Carreleuse-Chapiste, les élèves inscrits dans l'option 3507 Carreleur ont été pris en considération en 2016-2017 et en 2017-2018. En 2018-2019, les 2 options coexistent au sein des établissements scolaires concernés, le nombre d'élèves total inscrits dans les 2 options est dès lors repris.
- Pour l'option 3429 Monteur/Monteuse en chauffage et sanitaire, les élèves inscrits dans l'option 3423 Monteur en sanitaire et en chauffage ont été pris en considération en 2016-2017. En 2018-2019, les 2 options coexistent au sein des établissements scolaires concernés, le nombre d'élèves total inscrits dans les 2 options est dès lors repris.

¹⁶ Annexe n° 8.

5 ●●● COMMENTAIRES, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail en inter-réseaux au sein de la Chambre Enseignement de Liège se réalise, grâce à une expérience de quelques années, en toute confiance, dans un climat serein et en toute transparence.

De plus, la dynamique de la Chambre Enseignement a évolué depuis sa création vers plus de dialogue entre les réseaux, plus de collaborations entre l'enseignement, la formation qualifiante, l'enseignement spécialisé et l'enseignement de Promotion sociale, plus d'attention accordée à l'expertise des partenaires sociaux.

Par ailleurs, donner collégalement la voix aux établissements scolaires concernés et susciter le débat entre eux – débat entre autres éclairé par l'apport de Fonds sectoriels de formation – dans le cadre des Comités d'accompagnement est une chose souhaitable.

En outre, certaines réflexions émises ces dernières années restent d'actualité :

- Le Décret Chambre Enseignement permet d'octroyer seulement 30% du budget à des projets de maintien d'option et minimum 50% du budget à des créations et fermetures d'options. Les membres craignent qu'il ne puisse y avoir, au sein du bassin de Liège, suffisamment de projets à soutenir chaque année en termes de créations et de fermetures d'options. Ce phénomène s'amplifie suite à l'instauration d'un moratoire sur les créations d'options. Cela peut également entraver le soutien de diverses options en danger, alors que porteuses et souvent uniques sur le territoire ;
- Le système de réallocations des incitants doit prévoir de réallouer les périodes octroyées à des projets de création et de fermeture uniquement à d'autres projets de création et de fermeture. La Chambre enseignement de Liège craint que, par manque de projets, certaines périodes ne puissent être réallouées ;
- La viabilité d'une option dépend aussi de la capacité à l'alimenter ce qui suppose parfois l'ouverture d'un second degré qui, quant à lui, ne peut bénéficier d'aucun incitant ni d'abaissement des normes de créations.

Liste des annexes

- Annexe n° 1** : Plan de redéploiement 2019-2023 - **Année 1 (2019-2020) et Année 2 (2020-2021)**
- Annexe n° 2** : Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - **Année scolaire 2019-2020**
- Annexe n° 3** : Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2019 - **Année scolaire 2019-2020**
- Annexe n° 4** : Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2018 - **Année scolaire 2019-2020**
- Annexe n° 5** : Présentation cartographique des incitants - **Année scolaire 2019-2020**
- Annexe n° 6** : Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - **Année scolaire 2020-2021**
- Annexe n° 7** : Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2020 - **Année scolaire 2020-2021**
- Annexe n° 8** : Evolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du **Plan de redéploiement 2019-2023**

Annexe n° 2: Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - Année scolaire 2019-2020

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 1	P	PE	4430	COLLEGE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	1827	12	OUI	NON	OUI
3224 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DES CONSTRUCTIONS EN BOIS	Création	Création 1	TQ	ALT49	4000	Institut Don Bosco	2022	9	OUI	NON	OUI
2523 COMPLEMENT EN ELECTRICITE DE L'AUTOMOBILE	Création	Création 1	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	9	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 1	P	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	9	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 1	P	ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	9	OUI	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Création	Création 1	TQ	PE+ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	9	OUI	NON	OUI
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	Création	Création 1	TQ	PE	4040	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	9	OUI	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Maintien	/	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	/	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	/	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	5	NON	NON	OUI
3521 CARRELEUR/CARRELEUSE-CHAPISTE	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
3305 COMPLEMENT EN POSE DE PIERRES NATURELLES	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	4	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	/	TQ	PE	4000	Institut Don Bosco	2022	3	NON	NON	OUI
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT DE LA CONSTRUCTION DES ARTS DECO. ET INDUSTRIELS	2011	3	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	/	TQ	PE	4000	INSTITUT DE LA CONSTRUCTION DES ARTS DECO. ET INDUSTRIELS	2011	3	NON	NON	OUI
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE	Maintien	/	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	5	NON	NON	OUI
4207 PATRON BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR/PATRONNE BOUCHERE-CHARCUTIERE-TRAITEUR	Maintien	/	P	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	NON	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	Maintien	/	P	ALT49	4600	ATHENEE ROYAL VISE	2174	0	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2115 INSTALLATEUR ELECTRICIEN/ INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	Maintien	/	P	PE	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	NON	NON	OUI
8216 AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE	Maintien	/	P	PE	4600	INSTITUT SACRE-COEUR ET SAINT-JOSEPH	2177	0	NON	NON	OUI
2415 COMPLEMENT EN MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Maintien	/	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	NON	NON	OUI
3302 OUVRIER QUALIFIE/OUVRIERE QUALIFEE EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	Maintien	/	P	PE	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	NON	NON	OUI
3118 MENUISIER	Maintien	/	P	PE	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	NON	NON	OUI
8216 AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE	Maintien	/	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	0	NON	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Maintien	/	P	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	0	NON	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	Maintien	/	P	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	0	NON	NON	OUI
2325 MECANICIEN/MECANICIENNE D'ENTRETIEN	Maintien	/	P	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	0	NON	NON	OUI
3118 MENUISIER	Maintien	/	P	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	0	NON	NON	OUI
2328 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN USINAGE	Maintien	/	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	0	NON	NON	OUI
8216 AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE	Maintien	/	P	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	0	NON	NON	OUI
3507 CARRELEUR/CARRELEUSE	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	0	NON	NON	OUI
2113 ELECTRICIEN INSTALLATEUR INDUSTRIEL/ELECTRICIENNE INSTALLATRICE INDUSTRIELLE	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	0	NON	NON	OUI
2325 MECANICIEN/MECANICIENNE D'ENTRETIEN	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	0	NON	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	Maintien	/	P	PE	4420	ATHENEE ROYAL PAUL BRUSSON	2101	0	NON	NON	OUI
2640 COMPLEMENT EN CHAUDRONNERIE	Maintien	/	P	PE	4040	COLLEGE SAINT-LAMBERT ET INSTITUT SAINT-LAURENT	1898	0	NON	NON	OUI
2214 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ELECTRONIQUE	Maintien	/	TQ	PE	4000	Institut Don Bosco	2022	0	NON	NON	OUI
4205 BOUCHER-CHARCUTIER/BOUCHER-CHARCUTIERE	Maintien	/	P	PE+ALT 49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	NON	NON	OUI
3118 MENUISIER	Maintien	/	P	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	0	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Annexe n° 3: Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2019 - Année scolaire 2019-2020

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 1	P	PE	4430	COLLEGE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	1827	12	OUI	NON	OUI
3224 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DES CONSTRUCTIONS EN BOIS	Création	Création 1	TQ	ALT49	4000	Institut Don Bosco	2022	9	OUI	NON	OUI
2523 COMPLEMENT EN ELECTRICITE DE L'AUTOMOBILE	Création	Création 1	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	9	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 1	P	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	9	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 1	P	ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	9	OUI	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Création	Création 1	TQ	PE+ALT 49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	9	OUI	NON	OUI
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	Création	Création 1	TQ	PE	4040	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	9	OUI	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIÈRE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Maintien	/	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	/	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	/	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	5	NON	NON	OUI
3521 CARRELEUR/CARRELEUSE-CHAPISTE	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
3305 COMPLEMENT EN POSE DE PIERRES NATURELLES	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	4	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	/	TQ	PE	4000	Institut Don Bosco	2022	3	NON	NON	OUI
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT DE LA CONSTRUCTION DES ARTS DECO. ET INDUSTRIELS	2011	3	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	/	TQ	PE	4000	INSTITUT DE LA CONSTRUCTION DES ARTS DECO. ET INDUSTRIELS	2011	3	NON	NON	OUI
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE	Maintien	/	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	5	NON	NON	OUI

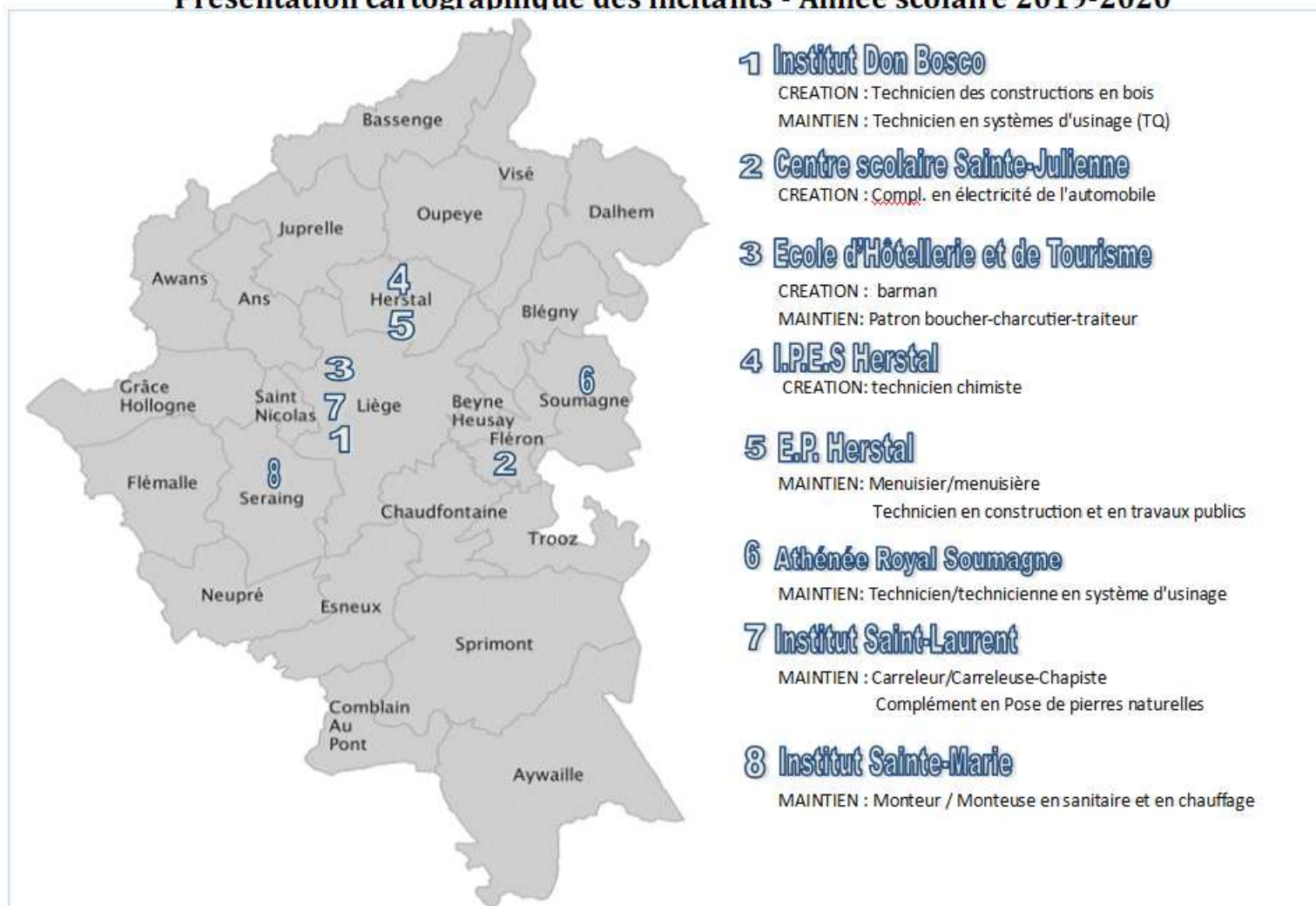
Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5:** Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Annexe n° 4: Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2019 - Année scolaire 2019-2020

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	Total octroi incitants	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
3224 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DES CONSTRUCTIONS EN BOIS	Création	Création 1	TQ	ALT49	4000	Institut Don Bosco	2022	21	OUI	NON	OUI
2523 COMPLEMENT EN ELECTRICITE DE L'AUTOMOBILE	Création	Création 1	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	9	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 1	P	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	18	OUI	NON	OUI
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	Création	Création 1	TQ	PE	4040	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	18	OUI	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Maintien	/	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	/	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES	Maintien	/	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	5	NON	NON	OUI
3521 CARRELEUR/CARRELEUSE-CHAPISTE	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
3305 COMPLEMENT EN POSE DE PIERRES NATURELLES	Maintien	/	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	4	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	/	TQ	PE	4000	Institut Don Bosco	2022	3	NON	NON	OUI
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET	Maintien	/	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	5	NON	NON	OUI
4207 PATRON BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR/PATRONNE BOUCHERE-CHARCUTIERE-	Maintien	/	P	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	6	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5:** Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Présentation cartographique des incitants - Année scolaire 2019-2020



Annexe n° 6: Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - Année scolaire 2020-2021

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2413 TECHNICIEN EN MAINTENANCE DE SYSTEMES AUTOMATISES INDUSTRIELS	Création	0	TQ	ALT49	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	15	OUI	NON	OUI
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	Création	Création 2	TQ	PE	4040	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	3	OUI	NON	OUI
2112 ELECTRICIEN INSTALLATEUR EN RESIDENTIEL/ELECTRICIENNE INSTALLATRICE EN RESIDENTIEL	Création	0	P	PE+ALT 49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	OUI	NON	OUI
2804 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DU FROID	Création	0	TQ	ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	OUI	NON	OUI
3304 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ENCADREMENT DE CHANTIER	Création	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Création	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Création	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	17	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	Création	0	P	ALT49	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	Création	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 2	P	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	8	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 2	P	ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	7	OUI	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Fermeture	0	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
8216 AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE	Maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	0	NON	NON	OUI
2636 COMPLEMENT EN SOUDAGE SUR TOLES ET SUR TUBES	Maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	4	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	4	NON	NON	OUI
2214 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ELECTRONIQUE	Maintien	0	TQ	PE	4130	ATHENEE ROYAL D'ESNEUX	1870	0	NON	NON	OUI
2214 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ELECTRONIQUE	Maintien	0	TQ	PE	4000	Institut Don Bosco	2022	0	NON	NON	OUI
2625 METALLIER-SOUDEUR/METALLIERE-SOUDEUSE	Maintien	0	P	PE	4000	Institut Don Bosco	2022	0	NON	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	Maintien	0	P	ALT49	4600	ATHENEE ROYAL VISE	2174	0	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
3423 MONTEUR/MONTEUSE EN SANITAIRE ET EN CHAUFFAGE	Maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	3	NON	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Maintien	0	P	PE	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	0	NON	NON	OUI
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	Maintien	0	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	4	NON	NON	OUI
3118 MENUISIER	Maintien	0	P	PE	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	NON	NON	OUI
3302 OUVRIER QUALIFIE/OUVRIERE QUALIFEE EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	Maintien	0	P	PE	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	NON	NON	OUI
3311 MACON/MACONNE	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
3118 MENUISIER	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	OUI
3311 MACON/MACONNE	Maintien	0	P	ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	NON	NON	OUI
2409 ELECTRICIEN AUTOMATICIEN/ELECTRICIENNE AUTOMATICIENNE	Maintien	0	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	0	NON	NON	OUI
2333 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	0	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	3	NON	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Maintien	0	P	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	0	NON	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	Maintien	0	P	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	0	NON	NON	OUI
3424 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN EQUIPEMENTS THERMIQUES	Maintien	0	TQ	PE	4000	Inst. de la Construction, des Arts Décoratifs et de l'Infogr	2011	3	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	0	TQ	PE	4000	Inst. de la Construction, des Arts Décoratifs et de l'Infogr	2011	0	NON	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	Maintien	0	P	ALT49	4000	Inst. de la Construction, des Arts Décoratifs et de l'Infogr	2011	0	NON	NON	OUI
3423 MONTEUR/MONTEUSE EN SANITAIRE ET EN CHAUFFAGE	Maintien	0	P	ALT49	4000	Inst. de la Construction, des Arts Décoratifs et de l'Infogr	2011	0	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
4205 BOUCHER-CHARCUTIER/BOUCHER-CHARCUTIERE	Maintien	0	P	PE+ALT 49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	3	NON	NON	OUI
3311 MACON/MACONNE	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	0	NON	NON	OUI
3423 MONTEUR/MONTEUSE EN SANITAIRE ET EN CHAUFFAGE	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	0	NON	NON	OUI
3428 INSTALLATEUR/INSTALLATRICE EN CHAUFFAGE CENTRAL	Maintien	0	P	ALT49	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	3	NON	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	0	NON	NON	OUI
8216 AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	0	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5:** Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Annexe n° 7: Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2020 - Année scolaire 2020-2021

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2413 TECHNICIEN EN MAINTENANCE DE SYSTEMES AUTOMATISES INDUSTRIELS	Création	0	TQ	ALT49	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	15	OUI	NON	OUI
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	Création	Création 2	TQ	PE	4040	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	3	OUI	NON	OUI
2112 ELECTRICIEN INSTALLATEUR EN RESIDENTIEL/ELECTRICIENNE INSTALLATRICE EN RESIDENTIEL	Création	0	P	PE+ALT 49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	OUI	NON	OUI
2804 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DU FROID	Création	0	TQ	ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	OUI	NON	OUI
3304 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ENCADREMENT DE CHANTIER	Création	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Création	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIÈRE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Création	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	17	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	Création	0	P	ALT49	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	Création	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 2	P	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	8	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 2	P	ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	7	OUI	NON	OUI

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2636 COMPLEMENT EN SOUDAGE SUR TOLES ET SUR TUBES	Maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	4	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	4	NON	NON	OUI
3423 MONTEUR/MONTEUSE EN SANITAIRE ET EN CHAUFFAGE	Maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	3	NON	NON	OUI
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	Maintien	0	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	4	NON	NON	OUI
3311 MACON/MACONNE	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	0	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	3	NON	NON	OUI
3424 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN EQUIPEMENTS THERMIQUES	Maintien	0	TQ	PE	4000	Inst. de la Construction, des Arts Décoratifs et de l'Infogr	2011	3	NON	NON	OUI
4205 BOUCHER-CHARCUTIER/BOUCHER-CHARCUTIERE	Maintien	0	P	PE+ALT 49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	3	NON	NON	OUI
3428 INSTALLATEUR/INSTALLATRICE EN CHAUFFAGE CENTRAL	Maintien	0	P	ALT49	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	3	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5:** Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Annexe n° 8 : Evolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du **Plan de redéploiement 2019-2023**

Code + Libellé OBG	Année	Forme	Type	Type de demande	Code postal	Établissement scolaire	Fase établis. PE ou coop	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Année 1 2019-2020	Année 2 2020-2021	Année 3 2021-2022	Année 4 2022-2023	Evolution (%) N/(N-3)
3224 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DES CONSTRUCTIONS EN BOIS	7	TQ	ALT49	Création	4000	Institut Don Bosco	2022	0	0	2	<u>4</u>	0	0	0	100%
2523 COMPLEMENT EN ELECTRICITE DE L'AUTOMOBILE	7	P	ALT49	Création	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	0	0	<u>6</u>	0	0	0	0%
4130 BARMAN / BARMAID	7	P	PE	Création	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	0	0	<u>6</u>	0	0	0	0%
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	5-6	TQ	PE	Création	4040	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	0	0	0	<u>13</u>	0	0	0	0%
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	4-5	P	PE	Maintien	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	9	5	11	<u>13</u>	0	0	0	44%
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	5-6	TQ	PE	Maintien	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	10	10	8	<u>9</u>	0	0	0	-10%
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	4-5	TQ	PE	Maintien	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	15	8	13	<u>12</u>	0	0	0	-20%
3521 CARRELEUR/CARRELEUSE-CHAPISTE	4-5	P	PE	Maintien	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	12	9	12	<u>15</u>	0	0	0	25%
3305 COMPLEMENT EN POSE DE PIERRES NATURELLES	7	P	PE	Maintien	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	0	3	3	<u>3</u>	0	0	0	0%
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	5-6	TQ	PE	Maintien	4000	Institut Don Bosco	2022	12	17	18	<u>19</u>	0	0	0	58%
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE	5-6	P	PE	Maintien	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	14	13	16	<u>18</u>	0	0	0	29%
4207 PATRON BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR/PATRONNE BOUCHERE-CHARCUTIERE-TRAITEUR	7	P	PE	Maintien	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	2	4	0	<u>7</u>	0	0	0	250%